

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSSET, M. Yann LECUYER qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 15 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 28 (de la délibération n°2021-49 à la délibération n°2021-53) et 27 (à partir de la délibération n°2021-54)

Délib. n°2021-050 : Foncier - acquisition de l'ancien site de captage d'eau des Aulnays

En 2020, la commune a obtenu l'autorisation de St-Lô Agglo pour utiliser le site désaffecté de captage d'eau des Aulnays. Cadastree ZS n°281 (10 280 m²), la parcelle appartenait à l'ancien Syndicat des eaux de Condé, qui a été dissous en 2014 dans la nouvelle communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, nouveau propriétaire des lieux.

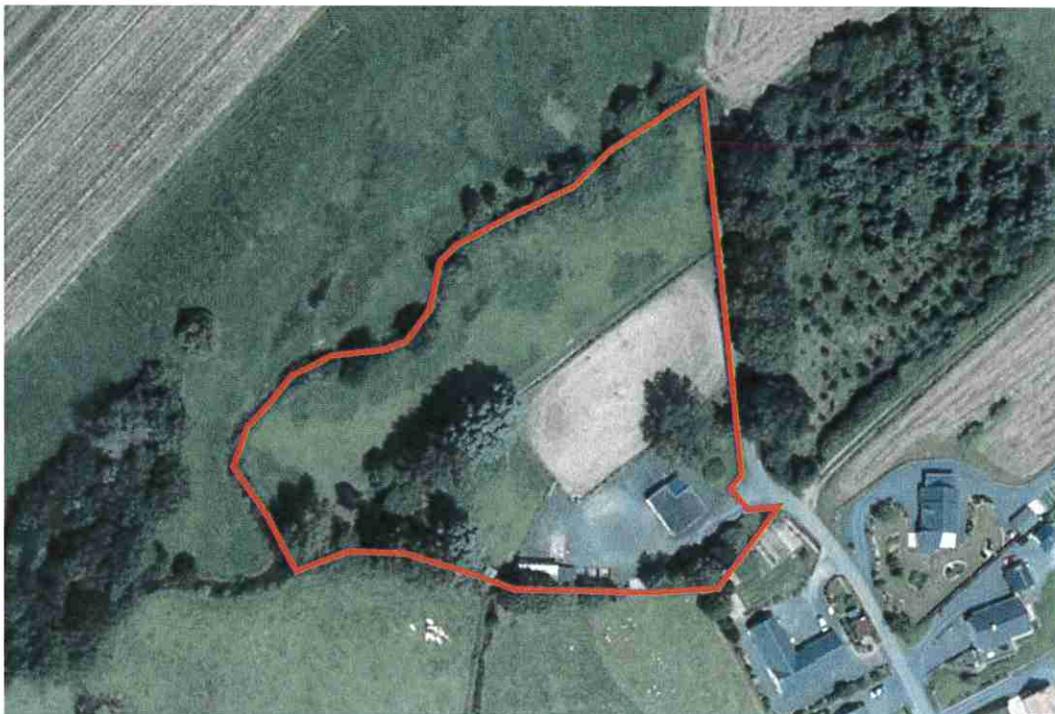
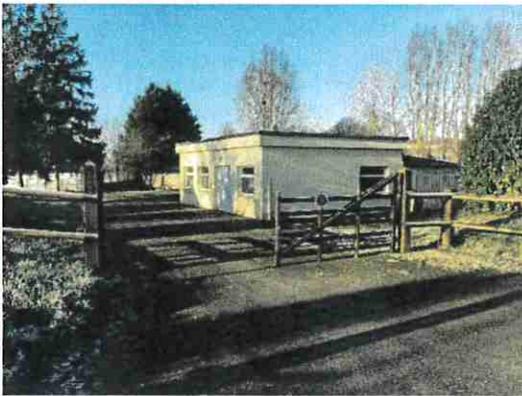
Le site comprend un bâtiment (100 m²), plusieurs hangars accolés (40 m²), un espace de manœuvres gravillonné et un ancien manège équestre, le tout sur une surface d'environ 1 ha.

Il sert de stockage polyvalent pour les services techniques de la commune :

- Matériaux divers (graviers, sable, déchets balayeuse...)
- Terre végétale
- Engins techniques (hydrocureuse, remorques...)
- Matériel évènementiel (tentes, barnums...)

St-Lô Agglo est d'accord pour céder le site à la commune au prix correspondant à l'estimation de France Domaine moins les 10 % de marge de négociation, soit **23 242 € net vendeur**, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Au BP 2021, la commune avait prévu une enveloppe de 70 000 €.



Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver l'acquisition, au prix de 23 242 € net vendeur, de l'ancien site de pompage des Aulnays, cadastré ZS n°281, d'une surface de 10 280 m² et appartenant à la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo ;
- Habilitier le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 050-200063592-20210701-DELIB2021_050-DE

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

